
Gambie: un exemple de gestion communautaire des forêts

La Gambie était couverte de forêts très denses, mais elles ont souffert un processus aigu de déforestation et de dégradation. En 1981, 430 000 hectares ont été enregistrés en tant que forêts, c'est-à-dire 45% de la surface totale du pays. Sept ans après, la surface des forêts s'était réduite à quelques 340 000 hectares.

Par ailleurs, les forêts de la Gambie ont également souffert un processus de dégradation qui a entraîné la disparition des forêts denses, laissant seulement une savane de basse qualité d'arbres et d'arbustes, d'après l'inventaire national des forêts de 1998.

Le cadre institutionnel mis en place dans les années 1950 en vue de protéger les forêts subsistantes avait octroyé à l'Etat un pouvoir général sur les ressources des forêts nationales, privant ainsi la population rurale de sa responsabilité sur la gestion des forêts.

Au milieu des années 80, on constate une prise de conscience croissante sur l'état des forêts ainsi que sur leur potentiel de gestion, qui a modifié l'approche du problème. Le Département des forêts a réalisé que ses efforts seraient inutiles tant que les communautés locales ne se sentiraient pas concernées, involuées dans le processus. Depuis déjà longtemps les communautés locales aspiraient à cet engagement ce qui a permis de régler la nouvelle approche gouvernementale sur les besoins de la population.

En 1990 débutent les premières interventions communautaires dans les forêts. Elles se déroulent dans un climat de confiance et suivent les demandes locales. Chaque bourgade doit désigner un Comité de la forêt, généralement basé sur une structure institutionnelle déjà existante, et dont les membres doivent être aussi bien des hommes que des femmes appartenant à la communauté.

Les leaders traditionnels doivent participer depuis le début au processus mis en place, leur participation garantissant à la communauté la propriété traditionnelle des terres de la forêt. Ceci permet d'éviter les conflits pouvant surgir dans le futur entre les différentes bourgades chargées de la gestion conjointe des forêts communautaires.

Les autorités de la Gambie conviennent des problèmes surgissant lors de la gestion communautaire des forêts. Les difficultés qu'on rencontre en essayant de construire le sentiment de propriété des habitants sur leur forêt proviennent de la méfiance de ceux-ci vis-à-vis des actions et des politiques gouvernementales. Pour créer ce sentiment de propriété, on évite les motivations financières ou matérielles. Il n'y a pas d'attribution de compensations aux habitants effectuant des tâches de protection et de plantation dans leurs forêts. Une tâche définie par le Comité de la forêt et réalisée par les habitants, sans soutien externe, les renforce dans l'idée que ce sont eux les vrais propriétaires du travail, et donc, de «leur forêt».

Suite à la réalisation d'une large consultation sur la législation et la politique de gestion communautaire des forêts, le besoin de rendre aux communautés locales leur pouvoir de gestion a été ratifié.

Cette entreprise a fortement contribué à soulager la pauvreté dans le secteur compris par le projet (la division Central River, une des cinq régions administratives de la Gambie) car elle a entraîné une croissance soutenue dans les revenus de la population locale. Le renforcement du pouvoir et des moyens d'action des communautés, ainsi que leur soutien au Département des forêts, contribueront, à long terme, au développement et au renforcement de la décentralisation du pays.

Jatto Sillah, directeur des forêts, a déclaré à ce sujet: «contrairement à ce qui a été fait par le passé, les gouvernements doivent progressivement responsabiliser la population et les communautés lors de la prise de décisions, de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Le meilleur outil pour réussir une gestion durable des forêts, ainsi que des actions mieux coordonnées, est l'adoption d'une approche 'de bas en haut'. C'est-à-dire, les gens doivent être mandatés en vue de l'élaboration de leurs propres préférences concernant la gestion des ressources, les institutions (gouvernement, ONG) fournissant l'assistance technique.»

Ce changement de direction de la part des autorités de la Gambie, qui a permis de réunir volonté politique et participation des communautés locales, montre un progrès intéressant vers la gestion et l'utilisation durables des ressources des forêts régionales et mérite d'être pris en compte par le reste de la région.

Article basé sur des informations recueillies de: "CRD Forestry Project a Dream Come True", 9 de julio de 2002, The Independent, <http://www.newafrica.com/environment/newsletter/index.asp?ID=49302> ; "Underlying Causes of Deforestation and Forest Degradation: The Republic of The Gambia", octobre 1998, Ghana, Accra, par Jato S. Sillah, Département des Forêts, Banjul, <http://www.wrm.org.uy/deforestation/Africa/Gambia.html> ; "Community Forest Ownership: Key to Sustainable Forest Resource Management. The Gambian Experience", par Foday Bojang, Directeur des Forêts, et Dominique Reeb, consultant en forêts - GTZ/DFS, <http://www.dfs-online.de/cfo.htm>